Herbicide Dicamba L

USAGE COMMERCIAL

SOLUTION

GARANTIE : Dicamba, présent sous forme de sel de diméthylamine...... 480 g e. a./L

NUMÉRO D'HOMOLOGATION: 31536 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT -- IRRITE LES YEUX

ATTENTION



POISON

Contenu net: 1L - Bulk

FMC Corporation 2929 Walnut Street Philadelphia, PA 19104 1-833-362-7722

PRÉCAUTIONS:

- 1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- 2. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée.
- 3. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- 4. Dégeler si le produit a gelé. Agiter avant l'usage.
- 5. Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.
- 6. NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement.
- 7. NE PAS utiliser zone résidentielle, c'est-à-dire des endroits où des personnes peuvent être exposées durant la pulvérisation ou après, notamment à proximité des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

PREMIERS SOINS (acide benzoïque substitué) :

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence par le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne par faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

LIGNE DIRECTE (acide benzoïque substitué) :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale..

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS,24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148

NOTE AU MÉDECIN: Des dommages probables aux muqueuses peuvent contreindiquer l'utilisation du lavage gastrique.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE:

- 1. Conserver l'herbicide Dicamba L dans son contenant d'origine seulement, loin des autres pesticides, des engrais et des aliments destinés aux humains ou au bétail.
- 2. Garder le contenant fermé pour prévenir les déversements et la contamination.
- 3. Garder les emballages secs en tout temps.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes et de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

^{md}/^{mc} Marques déposées/de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

Herbicide Dicamba L

USAGE COMMERCIAL

SOLUTION

GARANTIE : Dicamba, présent sous forme de sel de diméthylamine...... 480 g e. a./L

NUMÉRO D'HOMOLOGATION: 31536 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT -- IRRITE LES YEUX

ATTENTION



POISON

FMC Corporation 2929 Walnut Street Philadelphia, PA 19104 1-833-362-7722 L'herbicide Dicamba L supprime les mauvaises herbes à feuilles larges dans les céréales, le maïs, les champs où l'on pratique le travail réduit du sol (avant le semis et le labour réduit), les terres non cultivées (jachère et chaume), la fétuque rouge, la graine de l'alpiste des Canaries (*Phalaris canariensis*), les semis de graminées cultivées pour la semence et le fourrage, ainsi que les bleuets nains.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES :

- 1.L'herbicide Dicamba L ne devrait pas être appliqué sur ou près des arbres ou des plantes que l'on désire conserver.
- 2. Appliquer l'herbicide Dicamba L lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25 °C. Ne pas appliquer lorsqu'il y a un risque de chute brutale de la température au cours de la nuit suivant le traitement.
- 3.Ne pas contaminer les eaux d'irrigation ou d'usage domestique. Nettoyer à fond l'équipement d'application après l'usage.
- 4.Ne pas traiter dans des endroits où le mouvement de pénétration dans le sol ou le lessivage de surface risquent d'amener l'herbicide Dicamba L en contact avec les racines de plantes à conserver.
- 5.Des dommages à la culture peuvent survenir si l'herbicide Dicamba L est appliqué à un stade de la culture autre que celui recommandé. (NOTE : Les cultures qui sont soumises à des stress causés par les conditions environnementales, telles qu'un excès d'eau, une sécheresse, des maladies, etc., peuvent souffrir d'un ralentissement additionnel et montrer des symptômes plus prononcés de dommages si l'herbicide Dicamba L est appliqué. Cependant, le dommage à la culture qui peut survenir est généralement plus que compensé par la suppression des mauvaises herbes obtenue.)
- 6.N'ajouter aucun autre produit tel que huile, agents mouillants, émulsifiants, détergents, mouillants, adhésifs ou dispersants à l'herbicide Dicamba L appliqué aux cultures.
- 7.Pour obtenir de l'information sur l'utilisation de la végétation traitée pour l'alimentation et le pacage des bovins de boucherie et des vaches laitières, ainsi que des recommandations sur les périodes d'attente entre le traitement et la récolte des cultures traitées, consulter le texte sur les restrictions de pâturage dans la section Mode d'emploi.
- 8.Si l'herbicide Dicamba L est mélangé en réservoir avec un autre produit, comme le 2,4-D, consulter l'étiquette de ce produit pour connaître les mises en garde, restrictions, doses d'emploi et périodes d'application, et les autres espèces de mauvaises herbes supprimées.
- 9.S'assurer que l'équipement de pulvérisation utilisé pour appliquer l'herbicide Dicamba L est correctement nettoyé avant de le réutiliser pour appliquer d'autres produits chimiques. Voir à cet effet la section sur la méthode suggérée pour le nettoyage de l'équipement de pulvérisation.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés.

Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Dicamba L est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Dicamba L et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- •S'il y a lieu, utiliser Dicamba L ou les herbicides du même groupe 4 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- •Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- •Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- •Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

 Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec FMC Corporation en composant le 1-833-362-7722.

PRÉCAUTIONS:

- 1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- 2. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée.
- 3. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- 4. Dégeler si le produit a gelé. Agiter avant l'usage.
- 5. Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.

6

- 7. NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement.
- 8. NE PAS utiliser zone résidentielle, c'est-à-dire des endroits où des personnes peuvent être exposées durant la pulvérisation ou après, notamment à proximité des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,					
PREMIERS SOINS					
	(acide benzoïque substitué)				
En cas d'inhalation	Déplacer la personne vers une source d'air frais				
:	• Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une				
	ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de				
	préférence par le bouche-à-bouche, si possible.				
	 Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. 				
En cas de contact	Enlever les vêtements contaminés.				
avec la peau ou les vêtements :	 Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. 				
	 Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. 				
En cas de contact avec les yeux :	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.				
	 Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. 				
 Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. 					
En cas d'ingestion :	 Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. 				
	Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.				
	Ne par faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder				
	ainsi par le centre anti-poison ou le médecin.				
 Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. 					
	LIGNE DIRECTE				
_ , , ,	(acide benzoïque substitué)				
d'homologation lors	ant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro equ'on cherche à obtenir une aide médicale. EN CAS D'URGENCE DESEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS,24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148				

NOTE AU MÉDECIN

Des dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation du lavage

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ruissellement en surface

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

NE PAS appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Lessivage

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols de sable, de sale loameux ou de loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE

L'herbicide Dicamba L pourrait causer des dommages aux arbres et plantes que l'on désire conserver, en particulier le soya, les fleurs, les arbres fruitiers, les vignes, les plantes ornementales, les pois, les pommes de terre, les tomates, le tabac et d'autres plantes à feuilles larges, spécialement quand ils sont en développement et en croissance.

Suivre ces précautions en cas de pulvérisation à proximité de cultures sensibles :

- Éviter de pulvériser lorsque le vent souffle en rafales ou qu'ils dépassent 8 km/h et qu'ils se dirigent vers des cultures sensibles. Laisser une zone tampon adéquate entre les superficies traitées et les plantes sensibles.
- Pulvériser de façon à produire de grosses gouttelettes, car elles ont moins tendance à dériver hors de la zone cible que les pulvérisations à fines gouttelettes.

Choisir des buses conçues pour donner peu de fines gouttelettes. Garder la pression de pulvérisation sous les 150 kPa et le volume de pulvérisation supérieur à 220 L/ha, à moins d'une indication contraire du fabricant des buses.

- Ne pas pulvériser lorsqu'il est prévu que la température dépassera les 30 °C.
- Éviter d'appliquer par temps très humide ou brumeux.

GESTION DE LA DÉRIVE

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole :

NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus du sol ou du couvert végétal.

Pulvérisation par voie aérienne

NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons

Aucune zone tampon n'est requise pour l'utilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, traitement localisé, pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs, bassinage du sol et incorporation au sol.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres sensibles (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Lorsqu'on emploie un mélange en réservoir, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

Zones tampons pour les utilisations dans des sites agricoles et non agricoles – gouttelettes de taille grossière (ASAE)

		<u> </u>		
N/ śho a da		•	s (en mètres) néces protection des :	saires à la
Méthode d'application	Culture	habitats d'eau douce d'une profondeur de :	habitats estuariens ou marins d'une profondeur de	habitats terrestres

			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Orge, avoine blé, graines o des Canaries graminées fo (semis)	d'alpiste s,	0	0	0	0	1
	Maïs, gramir fourragères (fétuque roug	établies),	1	1	0	0	4
	Terres en ch en jachère	aume ou	1	1	0	0	5
	Diamete main	_	4	4	4	0	45
	Bleuets nains	5	1	1	1	0	15
Pulvérisation aérienne	Orge, avoine,	Voilure fixe	0	0	0	0	50
(Ouest canadien		Voilure tournante	0	0	0	0	45

^{*} Dans le cas du pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 centimètres du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

CÉRÉALES (non contre-ensemencées de légumineuses)

Notes sur le traitement:

1. Pour de meilleurs résultats, pulvériser lorsque les mauvaises herbes sont au stade de 2 à 3 feuilles et que les rosettes n'excèdent pas 5 cm de diamètre.

^{**} Des zones tampons pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les applications sur les emprises (notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité publique, les routes, et les terrains d'entraînement et les champs de tir des bases militaires).

- 2. Utiliser la dose la plus élevée pour traiter des mauvaises herbes à un stade de croissance plus avancé ou quand la végétation est plus dense.
- 3. Des dommages à la culture risquent de survenir si l'application est effectuée à un stade autre que celui recommandé.
- 4. Ne pas appliquer l'herbicide Dicamba L, seul ou en mélange, si la culture est contre-ensemencée de légumineuses.

DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT :

NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement.

Application terrestre:

Appliquer l'herbicide Dicamba L ou les mélanges en réservoir contenant l'herbicide Dicamba L dans au moins 110 litres d'eau à l'hectare.

Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.

Précautions pour le traitement aérien Application aérienne (Ouest canadien seulement) :

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon le taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage-Application de pesticides par aéronef* développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction

d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré mélangé contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque résistants aux produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-833-362-7722. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

- 1. L'herbicide Dicamba L ou les mélanges en réservoir de l'herbicide Dicamba L et d'herbicides de type phénoxy peuvent être appliqués par voie aérienne en utilisant au moins 20 litres d'eau à l'hectare.
- 2. Appliquer l'herbicide Dicamba L seul à un taux de 230 mL/ha ou mélanger l'herbicide Dicamba L en réservoir au taux de 230 mL/ha avec le taux recommandé d'herbicide phénoxy, tel que spécifié sur cette étiquette.
- 3. Ne pas traiter lorsque la vitesse du vent est supérieure à 15 km/h.
- 4. Ne pas utiliser une pression supérieure à 200 kPa.
- 5. Ne pas pulvériser lorsque le vent souffle en direction de cultures sensibles avoisinantes, de jardins ou de brise-vent.

Mauvaises herbes supprimées (en ordre alphabétique)	Dose de l'herbicide Dicamba L	Mélange en réservoir
chardon des champs (partie aérienne seulement) gaillet grateron (dose élevée seulement) laiteron des champs (partie aérienne seulement) renouée liseron renouée persicaire	herbicide Dicamba L seul à 230-290 mL/ha	aucun
renouée scabre saponaire des vaches sarrasin de Tartarie, spargoute des champs		
Toutes les espèces ci-dessus, plus : amarante à racine rouge ansérine de Russie bardane (jeunes plantules) bourse-à-pasteur canola spontané* kochia à balais lampourde glouteron ortie royale** radis sauvage sagesse-des-chirurgiens soude roulante tournesols spontanés***	herbicide Dicamba L à 230 mL/ha +	2,4-D amine ou MCPA amine ou MCPA K
Toutes les espèces ci-dessus, plus : ortie royale** spargoute des champs stellaire moyenne tabouret des champs tournesols spontanés***	herbicide Dicamba L à 230 mL/ha +	Sencor ou Lexone
Toutes les espèces ci-dessus, plus : canola spontané* chardon des champs (partie aérienne seulement) laiteron des champs(partie aérienne seulement) renouée liseron	herbicide Dicamba L à 230 mL/ha +	Ally

^{*} On obtiendra de meilleurs résultats si l'application est faite avant la montée en graine du canola, quand cette mauvaise herbe est au stade de 2 à 4 feuilles.

^{**} Utiliser l'herbicide Dicamba L + MCPA K pour supprimer l'ortie royale. Appliquer au stade de 2 à 3 feuilles de la mauvaise herbe pour obtenir de meilleurs résultats. L'ortie royale risque de ne pas être supprimée si on applique l'herbicide à un stade plus avancé de la culture et des mauvaises herbes.

^{***} Selon les conditions de croissance, la suppression peut être légèrement retardée.

DIRECTIVES D'APPLICATION POUR LES CÉRÉALES:

L'herbicide Dicamba L peut être appliqué dans les cultures suivantes :

- blé de printemps
- orge de printemps
- blé d'hiver
- avoine
- seigle de printemps

Les sections ci-après fournissent les directives d'application dans ces cultures.

Blé de printemps:

Mélange d'herbicides	Dose/ha	Stade de la culture
Herbicide Dicamba L	230-290 mL/ha	2 – 5 feuilles
seul		
+ 2,4-D amine	850 mL/ha (500 g/L d'ingrédient actif)	2 – 5 feuilles
ou MCPA amine	850 mL/ha (500 g/L d'ingrédient actif)	2 – 5 feuilles
ou MCPA K	1,1 L/ha (400 g/L d'ingrédient actif)	2 – 5 feuilles
ou Sencor 500*	275-425 mL/ha**	2 – 3 feuilles
ou Lexone DF*	275 g/ha	2 – 3 feuilles
ou Ally ***	5 g/ha	2 – 5 feuilles

^{*} Les mélanges en réservoir avec Sencor/Lexone ne valent que pour l'Ouest canadien seulement. L'application peut être retardée jusqu'au stade de 4 feuilles de la culture, mais la tolérance de la culture pourrait être réduite. Appliquer l'herbicide Dicamba L à raison de 230 mL/ha avec Sencor/Lexone.

Seigle de printemps:

Mélange d'herbicides	Dose/ha	Stade de la culture
Herbicide Dicamba L	230-290 mL/ha	2 – 3 feuilles
seul		
+ 2,4-D amine	850 mL/ha (500 g/L d'ingrédient actif)	2 – 5 feuilles

^{**} Utiliser la dose la plus élevée de Sencor 500 pour supprimer les tournesols spontanés.

^{***} Les mélanges en réservoir avec Ally ne valent que pour l'Ouest canadien seulement. Appliquer l'herbicide Dicamba L à raison de 230 mL/ha avec Ally. S'assurer qu'Ally est complètement en suspension dans le réservoir du pulvérisateur avant d'y ajouter l'herbicide Dicamba L.

Orge de printemps:

Mélange d'herbicides	Dose/ha	Stade de la culture
Herbicide Dicamba L	230-290 mL/ha	2 – 5 feuilles
seul		
+ 2,4-D amine	850 mL/ha (500 g/L d'ingrédient actif)	2 – 5 feuilles
ou MCPA amine	850 mL/ha (500 g/L d'ingrédient actif)	2 – 5 feuilles
ou MCPA K	1,1 L/ha (400 g/L d'ingrédient actif)	2 – 5 feuilles
ou Sencor 500*	275-425 mL/ha**	2 – 3 feuilles
ou Lexone DF*	275 g/ha	2 – 3 feuilles
ou Ally ***	5 g/ha	2 – 5 feuilles

^{*} Les mélanges en réservoir avec Sencor/Lexone ne valent que pour l'Ouest canadien seulement. NOTE : Ne pas utiliser dans l'orge Klondike.

Blé d'hiver:

Mélange d'herbicides	Dose/ha	Stade de la culture
Herbicide Dicamba L	230-290 mL/ha	15-25 cm de hauteur
seul		ou avant la sortie de
		la feuille étendard
+ 2,4-D amine	850 mL/ha (500 g/L d'ingrédient actif)	15-25 cm de hauteur
		ou avant la sortie de
		la feuille étendard
ou MCPA amine	850 mL/ha (500 g/L d'ingrédient actif)	
ou MCPA K	1,1 L/ha (400 g/L d'ingrédient actif)	

Avoine:

Mélange d'herbicides	Dose/ha	Stade de la culture
Herbicide Dicamba L	230-290 mL/ha	2 – 5 feuilles
seul		
ou MCPA amine	850 mL/ha (500 g/L d'ingrédient actif)	2 – 5 feuilles
ou MCPA K	1,1 L/ha (400 g/L d'ingrédient actif)	2 – 5 feuilles

^{**} Utiliser la dose la plus élevée de Sencor 500 pour supprimer les tournesols spontanés.

^{***} Les mélanges en réservoir avec Ally ne valent que pour l'Ouest canadien seulement. Appliquer l'herbicide Dicamba L à raison de 230 mL/ha avec Ally. S'assurer qu'Ally est complètement en suspension dans le réservoir du pulvérisateur avant d'y ajouter l'herbicide Dicamba L. Ne pas ajouter d'agent tensioactif.

RESTRICTIONS CONCERNANT LE PÂTURAGE ET LA RÉCOLTE:

NE PAS laisser le bétail brouter la culture traitée ni la récolter comme fourrage pendant les 7 jours suivant l'application de l'herbicide Dicamba L employé seul ou au moins les 12 semaines suivant l'application d'un mélange en réservoir contenant l'herbicide Dicamba L. NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

MAÏS CULTIVÉ

Notes sur le traitement

- Appliquer l'herbicide Dicamba L ou les mélanges en réservoir contenant l'herbicide Dicamba L dans 220-350 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 150 à 275 kPa. Utiliser une pulvérisation à grosses gouttelettes.
- 2. Garder continuellement le mélange en suspension. Si le mélange s'est déposé, agiter vigoureusement avant de le pulvériser.
- 3. Ne pas appliquer dans le maïs sucré.
- N'utiliser aucun additif tels qu'huiles, agents mouillants, émulsifiants, détergents, allongeurs, adhésifs ou dispersants ne sont pas recommendés avec l'herbicide Dicamba L.
- 5. Par hauteur du maïs, on entend la hauteur de la culture au champ, sans feuille étirée.
- 6. Quand on utilise des jets dirigés, diriger la pulvérisation sous les feuilles inférieures du maïs et sur les mauvaises herbes et le sol. Ne pas appliquer sur du maïs mesurant plus de 50 cm de hauteur.
- Ne pas appliquer dans les deux semaines précédant la sortie de l'aigrette quand on utilise l'herbicide Dicamba L seul, jusqu'à une hauteur de 50 cm.
- 8. Pour une meilleure maîtrise des annuelles, les traiter quand elles sont en croissance active et au stade de plantules. On peut obtenir des résultats décevants si les mauvaises herbes sont à un stade avancé au moment de l'application.
- Lorsqu'on doit appliquer l'herbicide Dicamba L à proximité de cultures sensibles, effectuer le traitement en prélevée ou en postlevée hâtive pour éviter toute dérive potentielle en direction de ces cultures sensibles.

Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.

DÉLAI D'ATTENTE APRÈS TRAITEMENT :

NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

L'Herbicide Dicamba L / AZOTE LIQUIDE :

Les applications de l'herbicide Dicamba L en prélevée sont généralement compatibles avec la plupart des engrais azotés liquides. Afin de vérifier la compatibilité, mélanger dans un petit contenant tous les ingrédients du produit fini dans leurs proportions relatives avant de faire le mélange dans le réservoir. Si, après cinq minutes, il ne se forme ni grumeau, ni résidu, gelée, film, couche huileuse ou tout autre type de précipité, c'est que les ingrédients du mélange de pulvérisation sont compatibles.

Mauvaises herbes	Dose de l'herbicide	Mélange en réservoir
supprimées (en ordre	Dicamba L	
alphabétique)		
abutilon	Herbicide Dicamba L seul à	aucun
amarante à racine rouge*	600 mL – 1,25 L/ha	
ansérine de Russie		
chardon des champs**		
chénopode blanc*		
fausse herbe à poux gaillet grateron		
grande herbe à poux		
laiteron des champs**		
liseron des champs**		
moutarde de l'Inde		
moutarde des champs		
petite herbe à poux*		
renouée liseron		
renouée persicaire		
renouée scabre		
saponaire des vaches		
sarrasin de Tartarie		
sisymbre élevé		
spargoute des champs		
vélar d'Orient		
vélar fausse giroflée		

^{*} Y compris les espèces résistantes á l'atrazine.

^{**} Appliquer l'herbicide Dicamba L annuellement pendant trois ans, au stade de floraison du liseron et au stade du bouton du laiteron et du chardon des champs.

TRAITEMENT EN PRÉLEVÉE

EST DU CANADA SEULEMENT

L'herbicide Dicamba L peut être utilisé seul à raison de 1,25 L/ha ou mélangé en réservoir avec un des herbicides suivants pour supprimer des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées supplémentaires.

Herbicide	Dose/ha
Dual	2,0 - 2,75 L
Dual II	2,0 - 2,75 L
Frontier	1,1 - 1,4 L
Herbicide Aatrex 480 Liquide*	2,10 L
Prowl 400**	4,20 L
Herbicide Aatrex 480 Liquide* +	2,10 L + 2,0 L
Dual II	

^{*} D'autres préparations d'atrazine nécessiteront un calcul pour l'ajustement de la dose, en fonction du pourcentage d'ingrédient actif.

Notes sur le traitement de prélevée :

- Appliquer les mélanges en réservoir contenant l'herbicide Dicamba L en traitement terrestre généralisé, après le semis mais avant la levée des mauvaises herbes et du maïs.
- Appliquer sur des sols de texture moyenne à fine contenant plus de 2,5 % de matières organiques.
- Ne pas utiliser sur des sols sableux ou sur des loams sablonneux.
- Éviter tout contact direct entre l'herbicide et la semence de maïs. Si le traitement avec l'herbicide Dicamba L est prévu avant la levée du maïs, la semence de maïs devra être enfouie à 4 cm de profondeur ou plus. Si les graines se trouvent à moins de 4 cm de la surface du sol, retarder l'application de l'herbicide Dicamba L jusqu'au stade de la pointe du maïs.
- Ne pas incorporer. Si les applications sont faites au moment du semis, appliquer l'herbicide Dicamba L suffisamment loin derrière le semoir afin d'éviter toute incorporation de l'herbicide par les roues plombeuses ou par toute autre pièce d'équipement. Si la surface croûtée du sol nécessite l'utilisation d'une houe rotative après un traitement de prélevée, retarder le sarclage à plus de 1,3 cm de profondeur.
- Toujours consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître toute restriction ou limitation additionnelle (spécialement pour le type de sol).

^{**} D'autres préparations de pendiméthaline nécessiteront un calcul pour l'ajustement de la dose, en fonction du pourcentage d'ingrédient actif.

TRAITEMENT EN POSTLEVÉE

L'herbicide Dicamba L ou les mélanges en réservoir contenant l'herbicide Dicamba L peuvent être appliqués en traitement supplémentaire sur le maïs déjà traité au moyen d'un autre herbicide contre les feuilles larges ou d'un antigraminées. La dose de 1,25 L/ha de l'herbicide Dicamba L comme traitement supplémentaire est particulièrement efficace pour la maîtrise de l'abutilon et pour procurer une maîtrise résiduelle prolongée d'autres mauvaises herbes annuelles à germination tardive et à enracinement profond. Note : Ne pas utiliser d'additif tel qu'huiles, agents mouillants ou agents collants.

L'herbicide Dicamba L utilisé seul : Du stade de la pointe au stade de 5 feuilles, dans l'Est et l'Ouest du Canada

Herbicide	Dose/ha	Stade du maïs	Stade des mauvaises herbes
Herbicide Dicamba L seul	1,25 L/ha	De la levée à 5 feuilles	Prélevée à 2 feuilles*

^{*} Pour de meilleurs résultats, appliquer quand les mauvaises herbes à feuilles larges sont levées et jusqu'au stade de 2 feuilles de leur développement.

Mélanges avec l'herbicide Dicamba L: **Est du Canada seulement**

Herbicide	Dose/ha	Stade du maïs	Stade des mauvaises herbes
Herbicide Dicamba L + Frontier®	1,25 L/ha + 1,1 - 1,4 L	De la pointe à 3 feuilles	Prélevée à 2 feuilles
Herbicide Dicamba L + Herbicide Aatrex 480 Liquide*	1,25 L + 2,10 L	De la pointe à 5 feuilles	Prélevée à 2 feuilles
Herbicide Dicamba L + Herbicide Aatrex 480 Liquide*+ Dual II	0,6 - 1,25 L + 2,3 L + 2,0 – 2,75 L	De la pointe à 2 feuilles	Levée à 2 feuilles
Herbicide Dicamba L + Prowl® 400**	0,6 - 1,25 L + 4,20 L	De la pointe à 4 feuilles	Prélevée à 2 feuilles
Herbicide Dicamba L + Ultim® 37.4 DF + tensioactif non ionique	0,6 L + 1 sac + 0,2 % v/v	De la pointe à 6 feuilles	Levée à 6 feuilles
Herbicide Dicamba L + Elim ® EP + tensioactif non ionique	0,6 L + 60g + 0,2 % v/v	De la pointe à 3 feuilles	Levée à 4 feuilles
Herbicide Dicamba L + Dual II	0,6 - 1,25 L + 2,0 - 2,75 L	De la pointe à 2 feuilles	Levée à 2 feuilles
Herbicide Dicamba L + Prowl 400** Elim EP + tensioactif non ionique	0,625 L + 2,5 L + 50 g + 0,2 % v/v	De la pointe à 3 feuilles	Levée à 4 feuilles

^{*} D'autres préparations d'atrazine nécessiteront un calcul pour l'ajustement de la dose, en fonction du pourcentage d'ingrédient actif.

^{**} D'autres préparations de pendiméthaline nécessiteront un calcul pour l'ajustement de la dose, en fonction du pourcentage d'ingrédient actif.

^{***} Pour éliminer les mauvaises herbes annuelles, traiter avant le stade de deux feuilles.

Maïs : de la pointe à 50 cm de hauteur Est et Ouest du Canada seulement

Herbicide	Dose/ha	Stade du maïs	Stade des mauvaises herbes
Herbicide Dicamba L seul	600 mL	De la levée à 50 cm de hauteur (jets dirigés dans maïs de 20 à 50 cm)	Prélevée à 2 feuilles
Herbicide Dicamba L + 2,4-D amine	290 mL + 850mL	De la levée à 50 cm de hauteur (jets dirigés dans maïs de 20 à 50 cm)	Prélevée à 2 feuilles

Applications séquentielles de l'herbicide Dicamba L Est et Ouest du Canada L'herbicide Dicamba L peut être appliqué successivement à une autre application de l'herbicide Dicamba L pour supprimer des mauvaises herbes à levée tardive, comme le liseron des champs, le chardon des champs et l'abutilon. Suivre les directives d'application données à la section sur l'emploi de l'herbicide Dicamba L seul pour le traitement en postlevée dans le maïs (jusqu'à 50 cm de hauteur).

RESTRICTIONS CONCERNANT LE PÂTURAGE ET LA RÉCOLTE :

NE PAS laisser le bétail brouter la culture traitée ni la récolter comme fourrage pendant les 7 jours suivant l'application de l'herbicide Dicamba L employé seul ou au moins les 12 semaines suivant l'application d'un mélange en réservoir contenant l'herbicide Dicamba L. NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

TRAVAIL RÉDUIT DU SOL (SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES AVANT LE SEMIS)

Notes sur le traitement :

- Dans les systèmes à travail réduit du sol, on peut faire des applications de l'herbicide Dicamba L + Roundup® sur les graminées annuelles et les feuilles larges annuelles déjà levées avant un semis de blé, d'orge, de seigle, d'avoine ou de maïs fourrager seulement.
- 2. Ne pas appliquer avant un semis de maïs sucré.
- 3. Le semis devrait suivre peu après l'application, puisque ce mélange en réservoir ne procure aucune suppression résiduelle des mauvaises herbes.
- 4. Si on tarde à semer après l'application du mélange, cela permettra aux mauvaises herbes de lever entre l'application du produit et la levée de la culture.
- 5. Pour le maïs fourrager, appliquer sur des sols de texture moyenne à fine contenant plus de 2,5 % de matières organiques. Ne pas utiliser sur les sols sablonneux ou sur les loams sablonneux.
- 6. Certaines cultures à feuilles larges comme le maïs sucré, les lentilles, les pois, le canola et le lin pourraient être endommagées par une application en présemis de ce mélange; ces cultures ne devraient donc pas être semées après l'utilisation de ce mélange en réservoir.
- 7. Dans certaines conditions de stress, comme une sécheresse ou du temps froid, ou lorsque que de l'eau extrêmement dure (> 700 ppm de Ca + Mg) est utilisée, l'ajout de 50 L/ha d'eau à ce mélange en réservoir aidera à obtenir de meilleurs résultats

Mauvaises herbes Supprimées (en ordre alphabétique)	Dose de l'herbicide Dicamba L	Mélange en réservoir
Graminées annuelles (Appliquer n'importe quand entre la levée et l'épiaison) brome des toits céréales spontanées folle avoine ivraie de Perse sétaire verte	Herbicide Dicamba L, 315 mL/ha +	Roundup à 935 mL/ha + 0,5 L d'un agent tensioactif non ionique dans 100 L d'eau
Feuilles larges annuelles (Appliquer jusqu'à 15 cm de hauteur) amarante à racine rouge canola spontané chénopode blanc moutarde des champs renouée renouée liseron* renouée persicaire saponaire des vaches sagesse-des-chirurgiens** kochia à balais soude roulante tabouret des champs**	Herbicide Dicamba L, 315 mL/ha +	Roundup à 935 mL/ha + 0,5 L d'un agent tensioactif non ionique dans 100 L d'eau
Vivaces (Appliquer avant l'épiaison ou le brunissement des feuilles du bas) orge queue d'écureuil (élimination partielle seulement)	Herbicide Dicamba L, 315 mL/ha +	Roundup à 935 mL/ha + 0,5 L d'un agent tensioactif non ionique dans 100 L d'eau

^{*} Appliquer au stade de 1 à 4 feuilles.

^{**} Pour une maîtrise optimale des mauvaises herbes annuelles d'hiver comme la sagesse-des-chirurgiens et le tabouret des champs, du 2,4-D devrait être appliqué aux mauvaises herbes levées et en croissance active, durant l'automne précédant l'application du mélange de l'herbicide Dicamba L + Roundup en présemis au printemps. Consulter l'étiquette du 2,4-D pour connaître les doses appropriées.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES JACHÈRES À TRAVAIL RÉDUIT DU SOL

Notes sur le traitement:

- 1. Appliquer les mélanges en réservoir contenant l'herbicide Dicamba L au printemps sur les sols en jachère où les plantules de mauvaises herbes sont levées et en croissance active, aux stades de 2 à 4 feuilles.
- 2. La maîtrise pourrait être réduite si les mauvaises herbes sont à un stade plus avancé au moment de l'application.

Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.

DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT :

NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Mauvaises herbes supprimées (en ordre alphabétique)	Dose de l'herbicide Dicamba L	Mélange en réservoir
amarante à racine rouge bourse-à-pasteur chardon des champs (partie aérienne seulement) chénopode blanc laiteron des champs (partie aérienne seulement) moutarde des champs renouée liseron renouée persicaire renouée scabre saponaire des vaches sagesse-des-chirurgiens kochia à balais sarrasin de Tartarie soude roulante	230 - 290 mL/ha +	1,1 L/ha de 2,4-D amine 500 OU 920 mL/ha de 2,4-D L.V. ester 600 dans 50-100 L d'eau
amarante à racine rouge** canola spontané céréales spontanées chénopode blanc folle avoine kochia à balais moutarde des champs orge queue d'écureuil** renouée liseron** renouée persicaire saponaire des vaches sagesse-des-chirurgiens*	290 mL/ha +	750 mL –1,0 L/ha Roundup® + 350 mL d'un agent tensioactif non ionique approuvé pour cet usage dans 50-100 L d'eau

sétaire verte soude roulante tabouret des champs		
renouée liseron	600 mL/ha +	750 mL –1,0 L/ha Roundup® + 350 mL d'un agent tensioactif non ionique approuvé dans 50-100 L d'eau

^{*} Pour la suppression de la sagesse-des-chirurgiens, utiliser 1 L/ha de Roundup.

Notes sur l'application de l'herbicide Dicamba L avec Roundup®:

- 1. Ces mélanges en réservoir devraient être appliqués sur les mauvaises herbes levées et en croissance active ayant une hauteur de 8 à 15 cm.
- 2. Utiliser la dose la plus forte de Roundup lorsque les mauvaises herbes ont atteint un stade de croissance plus avancé.
- Pour supprimer les mauvaises herbes vivaces, consulter la section appropriée de cette étiquette pour connaître les bons stades de croissance et les stades d'application recommandés.
- 4. La suppression pourrait être réduite si on utilise une eau boueuse telle que l'eau provenant d'un étang ou d'un fossé non entretenu.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LA JACHÈRE ET LE CHAUME

Notes sur le traitement :

- 1. Appliquer l'herbicide Dicamba L dans 110 220 litres d'eau à l'hectare.
- 2. Pour une suppression optimale du chardon des champs, il faut utiliser une approche à long terme qui comprend des traitements de la culture, post-récolte et de jachère, combinés à des techniques de travail du sol.
- 3. Si l'application est faite après le 1^{er'} septembre ou si le taux d'humidité du sol est extrêmement faible après l'application, des dommages à la culture pourraient survenir le printemps suivant.

Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.

DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT :

NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

^{**} Répression seulement.

Mauvaises herbes supprimées (en ordre alphabétique)	Dose	Cultures possibles l'année suivante
chardon des champs laiteron des champs liseron des champs pâquerette vivace patience crépue (partie aérienne) séneçon jacobée verge d'or	Herbicide Dicamba L seul à raison de 2,5 L/ha	céréales soya maïs cultivé haricots blancs maïs sucré
chardon des champs laiteron des champs	Herbicide Dicamba L à 1,25 L/ha + Roundup® à 1,7 L/ha + 350 mL d'un agent tensioactif non ionique	Toutes les cultures ci-dessus plus le canola

Directives d'application

Notes sur le traitement des jachères :

1. Travailler le sol au printemps et appliquer l'herbicide Dicamba L lorsque :

Mauvaises herbes	Stade de croissance des mauvaises herbes	
chardons	la majorité des chardons sont levés et avant le stade de début des boutons (15 - 25 cm de hauteur)	
liseron des champs	au stade de floraison	
autres mauvaises herbes	au stade de début des boutons	

2. Travailler le sol trois semaines après le traitement.

Notes sur le traitement des chaumes :

1. Traiter les repousses après la récolte et au moins deux semaines avant un gel meurtrier.

Suppression des vivaces en rosette dans les jachères

Notes sur le traitement :

- 1. Pour une suppression optimale du chardon des champs, il faut utiliser une approche à long terme qui comprend des traitements de la culture, post-récolte et de jachère, combinés à des techniques de travail du sol.
- Travailler la terre au début du printemps et continuer, au besoin, tout au long de l'été. Note: travailler la terre pour la dernière fois avant la fin de juillet (entre le 15 juillet et le 1^{er} août); le travail du sol final devrait couper le chardon de 5 à 7,5 cm sous la surface du sol.

- 3. Traiter avec 110 à 220 L/ha d'eau lorsque la majorité des chardons levés sont au stade de rosette trapue de 15 à 25 cm diamètre.
- 4. Appliquer au moins deux semaines avant un gel meurtrier.
- 5. Travailler le sol trois semaines après l'application.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Mauvaises herbes	Dose	Cultures possibles
supprimées		l'année suivante
chardon des champs	1,25 L/ha	céréales maïs fourrager haricots blancs canola
		soya

PRODUCTION DE SEMENCES

Notes sur le traitement :

Champs de fétuque rouge nouveaux et établis

- 1. Appliquer l'herbicide Dicamba L ou les mélanges en réservoir contenant l'herbicide Dicamba L dans au moins 110 litres d'eau à l'hectare.
- 2. On pourra traiter les champs nouvellement ensemencés lorsque la culture aura atteint 5 cm de hauteur.
- 3. On pourra traiter les champs établis jusqu'au stade de la sortie de la feuille étendard.
- 4. Pour la suppression du pissenlit, appliquer l'herbicide Dicamba L plus 2,4-D amine en automne, lorsque les mauvaises herbes sont au stade de la rosette ou du début du bouton.

Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.

NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Mauvaises herbes supprimées (en ordre alphabétique)	Dose de l'herbicide Dicamba L	Mélange en réservoir
chardon des champs (partie aérienne) laiteron des champs (partie aérienne) renouée liseron renouée persicaire saponaire des vaches sarrasin de Tartarie	herbicide Dicamba L seul à raison de 600 mL/ha	aucun

spargoute des champs renouée scabre trèfle		
Toutes les espèces ci-dessus, plus : autres mauvaises herbes listées sur l'étiquette du 2,4-D amine	herbicide Dicamba L à raison de 600 mL/ha +	1,5 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L d'ingrédient actif)

Pour la graine de l'alpiste des Canaries (Phalaris canariensis) :

- 1. L'alpiste des Canaries ne devrait être utilisé que pour nourrir les oiseaux.
- Pour savoir quelles sont les mauvaises herbes spécifiques supprimées, consulter la liste des espèces supprimées par l'herbicide Dicamba L + MCPA dans la section « Céréales ».

Herbicide	Dose	Stade de croissance de l'alpiste des Canaries
herbicide Dicamba L seul	290 mL/ha	3 - 5 feuilles
herbicide Dicamba L +	290 mL/ha +850 mL/ha	3 - 5 feuilles
MCPA amine (500		
g/L d'ingrédient actif)		

Pour les semis de graminées (semées seules ou contre-ensemencées de céréales) :

Pour la production de semences et de fourrage des semis de graminées suivants: agropyre à chaumes rudes brome inerme agropyre à crête fétuque des prés agropyre à tige bleue var. pubescente fétuque élevée agropyre des rives fétuque rouge traçante agropyre élancé fléole des prés (mil) agropyre intermédiaire vulpin des prés alpiste roseau

- 1. Appliquer l'herbicide Dicamba L ou les mélanges en réservoir contenant l'herbicide Dicamba L dans au moins 110 litres d'eau à l'hectare.
- 2. L'application sur de jeunes plantules de graminées peut être faite lorsque les graminées sont au stade de 2 à 4 feuilles. Si le semis de graminées est combiné à un semis de céréales, se référer à la section de l'étiquette qui traite des restrictions additionnelles quant au type et au taux d'application conseillés pour les céréales.
- 3. Si les cultures sont destinées à l'alimentation animale ou à servir de pâturage après un traitement avec l'herbicide Dicamba L ou l'herbicide Dicamba L plus 2,4-D amine ou MCPA, consulter la section qui traite des «Restrictions concernant le pâturage et la récolte».

Mauvaises herbes	Dose de l'herbicide	Mélange en réservoir
supprimées	Dicamba L	
(en ordre alphabétique)		
chardon des champs (partie	herbicide Dicamba L seul	aucun

aérienne) gaillet grateron (dose la plus élevée seulement laiteron des champs (partie aérienne) renouée liseron renouée persicaire saponaire des vaches sarrasin de Tartarie spargoute des champs renouée scabre	à raison de 230-290 mL/ha	
Toutes les espèces ci-dessus, plus : amarante à racine rouge, ansérine de Russie, bardane (jeunes plantules) bourse-à-pasteur canola spontané* kochia à balais, lampourde glouteron ortie royale** radis sauvage, sagesse-des-chirurgiens soude roulante tournesols spontanés***	herbicide Dicamba L à raison de 230-290 mL/ha	850 mL/ha de 2,4-D amine (500 g/L d'ingrédient actif) OU 850 mL/ha de MCPA amine (500 g/L d'ingrédient actif) OU 1,1 L/ha de MCPA K (400 g/L d'ingrédient actif)

^{*} On obtiendra de meilleurs résultats si l'application est faite avant la montée en graine du canola, quand cette mauvaise herbe est au stade de 2 à 4 feuilles.

Pour les pâturages établis de graminées :

- 1. Appliquer l'herbicide Dicamba L à raison de 600 mL/ha avec 1,5 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L d'ingrédient actif) pour réprimer la luzerne spontanée.
- 2. Appliquer l'herbicide Dicamba L + 2,4-D amine dans 110 220 L d'eau à l'hectare au printemps sur la luzerne en croissance active ayant plus de 5 cm de hauteur.

BLEUETS NAINS

Notes sur le traitement :

- 1. L'herbicide Dicamba L peut être utilisé seul ou dans un mélange en réservoir avec 2,4-D L.V. ester.
- 2. Appliquer l'herbicide Dicamba L ou le mélange en réservoir contenant l'herbicide Dicamba L dans 550 litres d'eau à l'hectare.

^{**} Utiliser l'herbicide Dicamba L + MCPA K pour supprimer l'ortie royale. Appliquer au stade de 2 à 3 feuilles de la mauvaise herbe pour obtenir de meilleurs résultats. L'ortie royale risque de ne pas être supprimée si on applique l'herbicide à un stade plus avancé de la culture et des mauvaises herbes.

^{***} Selon les conditions de croissance, la suppression peut être légèrement retardée.

- 3. Appliquer à l'automne lorsque la comptonie voyageuse est encore modérément verte, après la chute de 90 % des feuilles des bleuets. Ce traitement devrait être effectué avant que la zone ne soit brûlée. Le brûlage ou la coupe d'automne devront être effectués quatre à cinq semaines après le traitement pulvérisé. Si on prévoit brûler ou couper le feuillage, il faut le faire le plus tôt possible au printemps afin de réduire les dommages causés aux bleuets.
- 4. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.

NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement.

Mauvaises herbes supprimées	Dose de l'herbicide Dicamba L	Mélange en réservoir
comptonie voyageuse (fougère odorante) kalmia à feuilles étroites	4,6 – 7,1 L/ha	aucun
gamme élargie de mauvaises herbes à feuilles larges	2,3 L/ha +	5,7 L de 2,4-D L.V. ester (600 g/L d'ingrédient actif)

NETTOYAGE ET ÉLIMINATION DES CONTENANTS:

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3. Rendre le contenant inutilisable.
- 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

L'herbicide Dicamba L seul ou avec 2,4-D ou MCPA

Suivre les directives ci-dessous pour procéder au nettoyage du matériel de pulvérisation après avoir effectué des traitements avec l'herbicide Dicamba L seul ou additionné de 2,4-D ou de MCPA.

- 1. Arroser à fond les surfaces intérieures et extérieures de l'appareil en remplissant d'eau la moitié du réservoir. Vidanger le réservoir en faisant fonctionner le pulvérisateur jusqu'à ce que le système soit purgé de l'eau de rinçage.
- 2. Remplir le réservoir d'eau, puis ajouter 1 L d'ammoniaque domestique pour chaque 100 L d'eau. Actionner la pompe pendant 15 à 20 minutes afin de faire circuler la solution. Finalement, laisser s'échapper une petite quantité de la solution d'ammoniaque par la rampe du pulvérisateur et les buses.
- 3. Vider le réservoir en faisant passer la solution par la rampe.

4. Enlever les buses et les filtres et rincer l'appareil avec deux réservoirs remplis d'eau.

L'herbicide Dicamba L avec d'autres herbicides

Les directives ci-dessous concernent le nettoyage du pulvérisateur utilisé pour une application de l'herbicide Dicamba L utilisé dans un mélange en réservoir avec des poudres mouillables, des concentrés émulsifiables ou d'autres types de préparations solubles dans l'eau. (Quand on utilise des mélanges en réservoir contenant l'herbicide Dicamba L avec des préparation hydrosolubles, il faut ajouter du détergent à l'eau de rinçage).

- 1. Arroser à fond les surfaces intérieures et extérieures de l'appareil en remplissant d'eau la moitié du réservoir. Vidanger le réservoir en faisant fonctionner le pulvérisateur jusqu'à ce que le système soit purgé de l'eau de rinçage.
- 2. Remplir le réservoir d'eau, et ajouter en même temps 1 kg de détergent pour chaque 150 L d'eau. Actionner la pompe pendant 5 à 10 minutes afin defaire circuler la solution de détergent dans le système du pulvérisateur; par la suite, laisser s'échapper une petite quantité de solution par la rampe du pulvérisateur et les buses. Laisser la solution agir pendant plusieurs heures, ou mieux encore, toute la nuit.
- 3. Vider le réservoir en laissant couler cette solution de détergent par la rampe.
- 4. Répéter l'étape 1 et suivre à nouveau les étapes 2 et 3.

ÉLIMINATION:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE:

- 1. Conserver l'herbicide Dicamba L dans son contenant d'origine seulement, loin des autres pesticides, des engrais et des aliments destinés aux humains ou au bétail.
- 2. Garder le contenant fermé pour prévenir les déversements et la contamination.
- 3. Garder les emballages secs en tout temps.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

^{md}/^{mc} Marques déposées/de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

® Tous les autres herbicides nommés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.